Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Un CCAS mouvementé. le Secrétaire Général pour l'Administration a ouvert ce 90ème Conseil Central de l'Action Sociale, en évoquant l'aspect symbolique de tenir ce CCAS dans les locaux de la Maison d'Enfants et d'Adolescents à Caractère Social (MEACS) de la Roche Guyon. M. Bodin a également évoqué l'investissement de 80 M€ dans la remise à niveau des lycées militaires. Le lycée de La Flèche sera le 1er concerné, suivra celui de Saint-Cyr l'Ecole. La circulaire concernant la prestation ASMAT (assistantes maternelles) doit paraitre sous peu au Journal Officiel. Il a aussi évoqué le toilettage des comités sociaux à la suite de la parution de la cartographie des Bases de Défense. Les assistants de service social seront classés en Catégorie A à partir de février 2019 en application du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR). Le SGA a également abordé les textes sur la désignation du personnel civil et militaire pour la prochaine mandature ainsi que le projet d'arrêté du CCAS. Pour conclure son introduction, le SGA nous a informés qu'il présentera, accompagné du SDAS, la mise en œuvre du plan Famille devant la Ministre et les chefs d'état-major.

CCAS

CCAS EXEPTIONNEL !!!

Les effectifs, ASS et CTSS, du réseau social ne seront pas touchés, voire même au contraire augmentés en 2019. Le SGA a participé à une journée d'étude de la SDAS et à cette occasion, il fait part de tout l'intérêt qu'il porte envers le personnel de la chaîne sociale. La réforme de la cartographie des comités sociaux est en cours et devra être finalisée rapidement au vu de l'échéance des élections de décembre 2018. Pour la mise en application du portail e-social, les assistants de service social n'ont pas de craintes à avoir, cette application est un moyen de répondre au problème de manque d'information sur les prestations offertes aux ressortissants. De plus, un certain nombre de prestations ne nécessite pas forcément de pièces justificatives.

*La **CFDT** se satisfait des propos du SGA quant au maintien des effectifs du réseau social. Elle demande à tous les acteurs de la chaine sociale de faire part aux délégués de proximité des difficultés rencontrées suite à des problèmes d'effectif.*

*La **CFDT** ne manquera pas de faire entendre ses propositions à l'occasion de la prochaine réunion sur la cartographie des comités sociaux. La **CFDT** incite également les élus des comités sociaux à inviter les présidents qui souhaiteraient maintenir leur comité social à écrire à leur état-major.*

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2018

Le PV du CCAS du 25 avril 201 est approuvé à l'unanimité.

ACTUALISATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU CCAS

Faisant suite à des échanges courtois entre l'administration et les représentants du personnel militaire sur le sujet de la répartition du nombre de représentants par armée/directions ou services, le SGA va rencontrer de nouveau l'EMA sur ce sujet.

La DRH-MD nous informe que la quasi-totalité de tous les personnels au sein du ministère des Armées voteront pour la désignation des personnels civils à cette instance. La CNMSS (Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale) et l'EPIDe (Établissement Public d'Insertion de la Défense) ne votent pas, ces deux organismes étant sous tutelles ministérielles multiples. D'après la SGA, confortée par l'UNSA, ces deux organismes ne représentent qu'un millier d'agents et ne devraient pas modifier le résultat du scrutin !!!

CR CCAS

Après de multiples échanges nourris et une suspension de séance, le projet d'arrêté du CCAS a été soumis au vote : abstention : 5 (dont 2 FO et 2 UNSA), contre 35 (dont 2 ***CFDT*** et 2 CGT), Pour : 0

Concernant l'actualisation relative à l'élection des représentants du personnel militaire et à la désignation des représentants du personnel civil au CCAS, la ***CFDT*** n'a pas participé au vote, car elle ne souhaitait pas s'immiscer dans la procédure de l'élection des représentants du personnel militaire.

*La **CFDT** est restée sur sa position quant à la désignation du personnel civil, à savoir se référer aux résultats des élections CT BdD. Par conséquent, nous avons voté contre le projet proposé en séance, qui implique de se référer à l'élection du CTM (proposition validée par UNSA, FO et CGT). La **CFDT** a été confrontée à une position ferme du SGA sur le sujet qui ne souhaitait pas entendre nos arguments.*

PORTAIL E-SOCIAL

La mise en œuvre du portail a été présentée par le SDAS, M. CLADY. Une présentation dynamique a été faite en séance pour nous informer que le portail était accessible et actif depuis ce jour (20 juin). Cette application n'a pas pour finalité de réduire les effectifs du réseau social.

Une demande d'information vers le personnel a été exprimée, reste à trouver le moyen de communication.

Même s'il est évident que rien n'arrêtera l'évolution des organisations vers (beaucoup) plus de numérique, le portail e-social en est un bon exemple, la ***CFDT*** restera attentive au maintien des effectifs. Elle a attiré l'attention de la SDAS sur la situation que pourrait rencontrer les ASAS si un écart du montant de la prestation entre le virtuel et le réel était constaté.

PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DES CRÉDITS AIDES À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE (AACV) ET ACTIONS SOCIALES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELLES (ASCC) 2017

Un point sur la ventilation et la consommation des crédits AACV et ASCC a été réalisé après un rappel de la finalité et des bénéficiaires de ces aides. La dotation AACV notifiée au réseau social en 2017 était de 6 081 K€, en hausse de 21% par rapport à 2016 avec une consommation de 94%. Quant à l'allocation des ASCC, le montant était de 7 454 K€, en hausse de 46% par rapport à 2016 avec plus de 90% de crédits consommés.

Comme évoqué dans la déclaration liminaire ***CFDT***, nous avons interpellé le SDAS quant à la non validation par un chef de pôle de demandes de crédits AACV, initiées par des agents du réseau social. La voix de la ***CFDT*** semble avoir été entendue. Tous les agents du ministère sont concernés par ces prestations d'amélioration du cadre de vie.

RAPPORT SUR LES HIA

M. Doublet, Inspecteur civil de la Défense et auteur du rapport, considère qu'aujourd'hui, la présence des ASS dans les HIA favorise la qualité du service rendu aux patients. Cependant le rapport note que la gestion des personnels semble perfectible (sentiment d'être isolé ; postes à pourvoir…). En lien avec ce dernier point, les acteurs sociaux mis à disposition dans les HIA souhaitent rester gérés administrativement par le MINARM et que leur rattachement à celui-ci soit confirmé et renforcé en les intégrant, par exemple, dans le réseau de l'action sociale du Ministère.

IGESA : CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2015-2019 / BILAN DE L'ANNÉE 2017

La fréquentation des CVJ est en baisse et le

CR CCAS

nouveau calendrier scolaire en serait la cause. Quant aux établissements familiaux, la baisse des demandes d'admission coïncide avec la fermeture du village club de Biscarosse, dont l'investissement nécessaire à sa mise à niveau n'était pas rentabilisable sur la durée du bail proposé.

Le SGA nous indique que dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2019-2023, et suite à la sollicitation des membres du CCAS, un GT sera mis en place pour réfléchir à la gestion de maisons de retraites par l'IGESA.

Concernant le prêt « habitat », une réflexion est en cours et fera l'objet d'une évolution lors d'un prochain GT.

*La **CFDT** avait demandé qu'une réflexion soit lancée sur le prêt « Habitat » pour que les ressortissants « retraités » puissent bénéficier de cette prestation, c'est chose faite.*

MAISONS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS À CARACTÈRE SOCIAL (MEACS)

Actuellement 2 MEACS, gérées par l'IGESA, sont ouvertes et sont occupées à 50% à peine. Suite au constat d'octobre 2017, une réflexion a été menée sur les causes qui amènent à une augmentation des places disponibles.

La 1ère action est un changement de nom de ces structures, qui s'appelleront dorénavant maisons d'enfants Favorisant un Accueil avec Responsabilité Éducative (FARÉ). La 2ème action sera d'étendre les conditions d'admission. D'autres actions sont en cours comme la médiatisation de ces structures dans notre ministère. Une des pistes envisageables serait d'ouvrir ces maisons aux autres ministères.

*La **CFDT** prend acte de la volonté du directeur de l'IGESA et du SGA de pérenniser ce type de structure mais sera attentive à ce que les résultats escomptés soient au rendez-vous.*

ENQUÊTE SOCIALE DE L'ARMÉE DE L'AIR

Une enquête à grande échelle a été réalisée. Elle avait comme objectifs de connaître les attentes des aviateurs par rapport aux prestations sociales du ministère. Cette enquête démontre que les prestations de l'ASD sont méconnues du grand public du Ministère. Une des priorités souhaitées par les aviateurs pour les prestations de l'ASD est la garde d'enfants.

*Faisant suite à l'interpellation de la **CFDT**, le représentant de l'Armée de l'Air confirme que cette enquête n'était adressée qu'aux personnels militaires. Existe-il des agents civils au sein de l'Armée de l'Air ? La **CFDT** le confirme et a rappelé qu'en parallèle le résultat de l'enquête avait aussi été présenté en CTR AIR. À cette occasion la DRH-AA nous avait affirmé que les deux populations avaient été consultées. La **CFDT** entend deux sons de cloche pour une même enquête, c'est la communication !!! La **CFDT** a demandé que le personnel civil puisse participer lors de la prochaine campagne en 2019.*

PRÉSENTATION DU GUIDE HANDICAP ÉLABORÉ PAR LE CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE DE LA MARINE (CFMM)

Cette réflexion a débuté en octobre 2016 sous l'impulsion d'un des membres du CFMM. En 2017, un GT est créé et chargé de rédiger un guide à l'attention des familles de militaires touchées par le handicap. A ce jour celui-ci est rédigé. L'objectif initial s'est limité à la région brestoise et sera étendu aux divers ports en s'appuyant sur des équipes motivées.

*La **CFDT** ne peut que féliciter la Marine d'avoir pris cette initiative. La **CFDT** rappelle que cette démarche vient en complément du FIPH et des MDPH.*

CR CCAS

La CFDT est restée conforme à ses positions exprimées dans sa déclaration liminaire notamment pour le vote du projet d'arrêté relatif au conseil central de l'action sociale.

Le prêt habitat devrait évoluer pour avoir plus de bénéficiaires en y intégrant les retraités. C'est bien un revendicatif CFDT que déjà certains confrères syndicaux voudraient s'approprier ! (On ne les changera pas). Pour ceux qui voudraient connaître la genèse de cette revendication ; tout est disponible dans les Procès-verbaux des précédents CCAS.

La CFDT a réitéré sa demande concernant une présentation des mutuelles référencées. Enfin un écho positif de la part du SGA. Il a promis une présentation pour le prochain CCAS de novembre.

Le conseil central est en pleine évolution structurelle avec l'arrivée des prochaines élections professionnelles. Cette instance unique au ministère des armées où siègent militaires et civils est très souvent décriée par différents rapports. La CFDT restera moteur et force de proposition pour une action sociale de proximité. Nous serons là pour ramener nos dirigeants à la raison.

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT